



**Cfdt:**

## **COMITÉ TECHNIQUE DU 11 FEVRIER 2021**

Présidence : Madame Marie Françoise Guguin

**Membres CFDT présents : Alain ANGOT, Sophie LE PIFRE, Laurent LUCAS, Isabelle MARAINE, Stéphane MAZURAS, Guillaume HENIN, Gwenaël HUGUES, Valérie LAROQUE, Séverine VILLABESSAIS.**

<b>Points à l'ordre du jour</b>	<b>Interventions CFDT</b>	<b>Réponse ou éléments de l'Administration</b>	<b>Si vote</b>
<b>Approbation du procès-verbal de la séance du 8 /10/20</b>	Demande de report.	Accordé.	<b>REPORT</b>
<b>Mise à jour de la charte du temps de travail des sites administratifs (avis)</b>	<p>Suite à une réunion sur le bilan des chartes du temps travail en octobre 2020, la <b>CFDT</b> avait demandé ces mises à jour, notamment pour prendre en compte les nouveaux apports législatifs entrés en vigueur en 2020. L'Administration avait précisé qu'elle ne souhaitait pas revoir la charte, la période de fin de mandat ne s'y prêtant pas.</p> <p>Un bilan plus approfondi reste à mener qui pourra amener à de nouvelles négociations sur des points spécifiques (par exemple les compteurs secondaires).</p>		<b>POUR</b>
<b>Annexe relative au cycle spécifique du protocole (logistique) (avis)</b>	/	/	<b>ABSTENTION</b>

<p><b>Mise à jour de la charte du temps de travail des lycées (avis)</b></p>	<p>Comme pour les sites administratifs, il est proposé des mises à jour de la charte du temps de travail, essentiellement pour intégrer les évolutions législatives et réglementaires intervenues en 2020.</p> <p>A la demande de la <b>CFDT</b>, la charte précise désormais que <b>la consultation des messageries électroniques professionnelles et de l'intranet Viking est incluse dans le temps de travail.</b></p> <p>La <b>CFDT</b> rappelle que cela suppose cependant que la collectivité permette aux agents des lycées un accès réel aux moyens informatiques. Elle demande un état des lieux et un plan d'action pour les agents des lycées et les équipes mobiles. Le nombre de postes devra prendre en compte les effectifs.</p>	<p>Un état des lieux a été réalisé en 2020. Le travail se poursuit pour vérifier les disponibilités et les emplacements possibles des postes informatiques dans les lycées.</p> <p>Il est prévu au minimum 5 ordinateurs par lycées (en incluant les besoins de renouvellement de ceux des RET). Des réflexions sont en cours pour en fournir plus.</p> <p>Des formations concernant la prise en mains des outils informatiques et les fonctionnalités les plus utilisées étaient prévues en 2020 mais repoussées en 2021.</p> <p>Madame la Présidente confirme qu'il faudra penser aux équipes mobiles.</p>	<p><b>POUR</b></p>
<p><b>Evolution des organigrammes - Réorganisation de la Direction Formation Tout au Long de la Vie (avis)</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur la création d'un pôle et d'un poste de manager de proximité pour encadrer deux agents de catégorie C au sein du service des formations qualifiantes.</p>	<p>Il est indiqué qu'au-delà des effectifs, il s'agit de répondre aux besoins de massification des achats de formation. Les missions du poste (notamment en terme de pilotage) et la technicité attendue relève bien de la catégorie A.</p>	<p><b>ABSTENTION</b></p>
<p><b>Evolution des organigrammes - Direction des Bâtiments Régionaux (avis)</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> souhaite connaître les critères expliquant la répartition géographique entre les deux directeurs adjoints « techniques ». En effet, l'un et l'autre seront amenés à encadrer deux services sur chacun des sites de Caen et Rouen et à suivre des dossiers sur l'ensemble de la Région. Cela ne va pas dans le sens de la limitation des déplacements prônée dans le cadre du plan de mobilité en cours d'élaboration.</p>	<p>La répartition entre les deux postes a été faite pour veiller à l'équilibre en termes de charge de travail et d'effectifs encadrés.</p>	<p><b>ABSTENTION</b></p>

<b>Evolution des organigrammes - DGA Economie (avis)</b>	/	/	<b>ABSTENTION</b>
<b>Evolution des organigrammes - Direction Culture et Patrimoine (information)</b>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur le fait que le service patrimoines soit doté d'un seul manager pour 18 agents, alors qu'il a été indiqué précédemment pour une autre direction que le management trouvait ses limites avec 14 agents.</p> <p>La <b>CFDT</b> souhaite que des critères soient définis pour déterminer les besoins en management.</p> <p>La <b>CFDT</b> s'interroge par ailleurs sur le devenir des postes de photographes.</p>	<p>Concernant les photographes, dès la fusion il est apparu que 4 postes pour l'ensemble de la Normandie ne correspondaient pas aux besoins. Il était donc prévu d'ajuster les postes aux besoins à l'occasion d'un départ.</p> <p>Il n'est pas prévu de remettre en cause les autres postes.</p>	/
<b>Evolution des organigrammes - Direction Vies au Travail (information)</b>	/	/	/
<b>Comité de Lutte Anti-fraude : bilan annuel 2020 (information)</b>	<p>La <b>CFDT</b> souhaite connaître le public visé par le « grand plan de formation », le nombre d'agents concerné et le caractère obligatoire ou non de cette formation.</p> <p>La <b>CFDT</b> souhaite avoir confirmation que le code de bonne conduite concerne tous les agents et sera également diffusé dans les lycées.</p> <p>Elle demande si ce code concerne les élus et les structures satellites (AD Normandie, AROM etc.).</p> <p>Enfin, la <b>CFDT</b> souhaiterait avoir des éléments chiffrés : nombre et types de signalements, suite données etc.</p>	<p>La formation concerne tous les agents mais n'est pas obligatoire.</p> <p>Le code de bonnes conduites concerne bien tous les agents (sites et lycées) mais ni les élus ni les structures satellites.</p> <p>Le bilan de la lutte n'est pas public. L'Administration précise toutefois que la fraude et la corruption sont limitées à l'échelle de la collectivité et qu'elle ne laisse « rien passer ».</p>	/

<p><b>Sectorisation des lingeries mutualisées (information)</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> constate que depuis le début des travaux, le nombre de lingeries mutualisées prévues est passé de 26 à 17 soit une baisse de 27%. Elle attire l'attention sur le fait que cette <b>sectorisation aura des impacts sur les distances et temps de trajets</b>, qu'il s'agisse de la collecte du linge mais aussi des déplacements domicile – travail des collègues concernés. <b>Cela ne lui semble répondre ni aux objectifs du plan de mobilité, ni à ceux du Plan Région en Santé.</b></p> <p>La <b>CFDT</b> peut comprendre que la disponibilité de locaux ou le coût des travaux justifient les choix d'implantation des futures lingeries mutualisées. Toutefois, alors que la Région envisage des investissements importants à long terme sur son patrimoine, pour la <b>CFDT</b> il n'est pas acceptable que la position d'une équipe de direction qui reste en moyenne 3 à 5 ans dans un établissement ait un tel impact sur la carte des implantations (exemple du secteur de Coutances – Saint Lo).</p> <p>La <b>CFDT</b> souligne que de nombreuses questions restent à éclaircir : mode de calcul des dotations en effectifs des futures lingeries, modalités de recrutement, équipements et moyens matériels.</p> <p><b>Rappelant que cette réorganisation va impacter un nombre conséquent d'agents (environ 80 lingers / lingères), la CFDT demande la mise en place d'un groupe de travail sur le sujet.</b></p>	<p>La carte est encore prévisionnelle et pourra évoluer à la marge.</p> <p>Concernant la distance à parcourir, la sectorisation proposée s'appuie sur les tournées possibles (exemple : plusieurs lycées à proximité dans la même ville) afin de réduire les parcours.</p> <p>Les recrutements seront organisés comme tous les recrutements à la Région. Les postes en lingerie mutualisées seront d'abord proposés aux lingères en poste à ce jour.</p> <p>Le calcul des dotations et matériels sera réalisé plus tard quand le projet sera avancé. Les spécificités des lycées (exemple cuisine centrale) seront prises en compte.</p>	<p>/</p>
<p><b>Déploiement du Chatbot RH (information)</b></p>	<p>/</p>	<p>/</p>	<p>/</p>

<b>Point sur la situation sanitaire</b>		<p>Concernant la situation sanitaire, l'Administration indique qu'après un pic à la mi-janvier, elle constate depuis une stabilité en terme de cas contact (une vingtaine) et de cas positifs à la Covid parmi les agents (7-8 dans les lycées, 1-2 pour les sites administratifs).</p> <p>Ayant constaté une application plus souple des gestes barrières dans les lycées et sur les sites administratifs, il a été décidé de faire un rappel à l'ensemble des agents sur le sujet : masques, distanciation, lavage des mains. Une vigilance particulière doit être accordée aux temps de pause et de restauration pendant lesquelles les agents sont amenés à retirer leur masque.</p> <p>L'usage des micro-ondes et des réfrigérateurs est possible à condition de respecter les consignes de désinfection.</p>	/
---	--	--	---

 Prochaine réunion du Comité Technique : 27 mai 2021